



Charvieu-Chavagneux, le 16 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du CGCT)

Election du Maire et des Adjointes

Madame, Monsieur,

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira :

Le vendredi 20 mars 2026 à 18 heures

Salle d'honneur – Hôtel de Ville de Charvieu-Chavagneux

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion, au cours de laquelle sera abordé l'ordre du jour suivant :

INSTITUTIONNEL

1. Installation du nouveau Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre des Adjointes
4. Election des Adjointes au Maire
5. Charte de l' élu local : lecture et remise d'un exemplaire à chaque conseiller municipal
6. Octroi par le Conseil Municipal d'une délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
7. Indemnités de fonction des élus
8. Majoration des indemnités

----- / -----

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués et les meilleurs.



Le Maire,


Gérard DEZEMPTÉ
Conseiller Départemental de l'Isère